

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 33/3 (2006)

DOI: 10.11588/fr.2006.3.50221

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

36 Verurteilten bestimmt hat. Den Abschluß bildet eine Zeittafel mit Daten zu allgemeinen und prozeßspezifischen Daten. Die Funktion dieser Materialien scheint in der Anschaulichkeit zu liegen, denn sie werden nicht in die Argumentation einbezogen. Die Sprache ist trocken, voller Substantivierungen und idiomatischer Grenzfälle, die Muttersprachler vielleicht verstehen, aber meist als schiefe Bilder mit vielen Brüchen empfinden.

Christiane TICHY, Hamburg

Sowjetische Militärtribunale, Band 2: Die Verurteilung deutscher Zivilisten 1945–1955, publié par Andreas HILGER, Mike SCHMEITZNER, Ute SCHMIDT, Cologne, Weimar, Vienna (Böhlau) 2003, 899 p., ISBN 3-412-06801-2, EUR 69,90.

Nous avons rendu compte¹ du premier ouvrage de cette imposante et remarquable étude qui portait le titre suivant »Die Verteilung deutscher Kriegsgefangener 1941–1953«. Ces deux aspects souvent liés de la politique menée par les autorités soviétiques dans la partie de l'Allemagne qui deviendra RDA témoignent, certes, d'un esprit de vengeance fondé sur les plaies encore vives de la guerre mais aussi, et par voie de conséquence, d'une crainte omniprésente des Allemands et de leurs éventuelles réactions face à l'occupation soviétique. Cette méfiance constante incita donc les divers et multiples organismes soviétiques de surveillance et partant, d'oppression de la population, secondés par les services spécialisés est-allemands créés progressivement pour mettre en place le nouveau régime, à imposer des règles législatives et idéologiques devant encadrer de manière rigide l'existence d'une population qui passait d'une dictature à une autre.

Comme pour le premier volume, il s'agit d'un travail collectif qui n'aurait pu être réalisé sans l'apport des nouveaux fonds d'archives rendus accessibles depuis le début des années 2000. Pourtant, malgré les excellentes relations existant entre les auteurs de l'étude et leurs homologues russes, des fonds ex-soviétiques, relevant du Service de sécurité (FSB) successeur du KGB, restant encore inaccessibles. L'étendue des motifs – ou leur absence – à rendu également difficile l'appréhension et du nombre de condamnés et de leur catégorisation: les tribunaux militaires soviétiques s'appuyaient sur des lois remontant à 1927, revues en 1934 et en 1938 et aux textes dérivés du décret du 22 juin 1941 découlant de »l'état de guerre«. Ainsi, les tribunaux militaires possédaient des compétences toujours plus larges, très éloignées du droit des peuples et qui s'appliquaient de façon arbitraire, ceci d'autant que l'état de guerre entre l'URSS et l'Allemagne, dite de l'Est, ne cessa qu'en 1955 d'après l'esprit du droit des peuples. (Traité du 20.9.1955 entre l'URSS et la RDA, lui reconnaissant »une complète égalité des droits et souveraineté«). Il serait trop long de reprendre ici la liste des faits tombant sous le coup de la jungle des motifs sur lesquels se fondaient les juges militaires soviétiques sur lesquels on connaît peu de choses. À l'origine, il s'agissait de traquer les criminels de guerre et les membres des organisations nazies, comme les SS, la SA et les responsables politiques, mais à partir de là, la diversification des motifs ne cessa de croître et les peines encourues de s'aggraver. Les tribunaux militaires soviétiques ont utilisé le code pénal de l'URSS, notamment les règlements relatifs aux crimes contre l'État et leurs nombreux paragraphes où figure le »crime contre-révolutionnaire«, multi-extensible.

Les tableaux statistiques dressés par les auteurs à partir d'une banque de données comprenant plus de 25 000 cas donnent une vision relativement complète de ces interprétations juridictionnelles. Ajoutons que la peine de mort fut abolie en mai 1947 et rétablie en janvier 1950 (Oukaze du Presidium du Soviet suprême du 12 janvier 1950) et ces statistiques ne comportent que 70% environ des condamnations car nombre de civils allemands furent fusillés sur place ou sur ordre d'un tribunal spécial lors de la marche des troupes soviétiques en tant que

1 Voir Francia 30/3 (2003), p. 300–301.

criminels de guerre. C'est en 1947 que l'on trouve le nombre le plus élevé de condamnations: 4691, dont 363 femmes, et 2094 cas relevant des crimes de guerre, crimes contre la paix et l'humanité. De fait, on relève 18 176 condamnations relevant de »crimes contre-révolutionnaires«, soit 71,9%. Le nombre de condamnations à mort s'élève à 1963 dont 1201 exécutés. 837 cas de condamnations à perpétuité et 8701 condamnations à 25 ans de détention ont pu être retracés. La justice stalinienne fut largement aidée par tout un réseau de délateurs qui rendirent plus facile la »mission« des tribunaux militaires soviétiques: ce phénomène social n'est pas exclusivement allemand mais eut ici des proportions importantes. L'emprise des divers services secrets soviétiques implantés dans la zone d'occupation: future RDA, s'étendit aux zones d'occupation alliées et permit l'arrestation, par exemple, d'Allemands de l'Ouest retournant de l'autre côté, parfois résistants anti-nazis, et immédiatement considérés comme espions. Cette paranoïa de l'époque stalinienne sous-tendait l'activité des services soviétiques, y compris ceux de propagande. Un mémorandum du 29 novembre 1948 par exemple, parle de l'action toujours plus hardie des »impérialistes et fachistes anglo-américains qui expédient et expédieront dans la zone soviétique des agents voulant saboter le travail »constructif« des Soviétiques«. Il semblerait que les Soviétiques aient fondé leur interprétation du 17 juin 1953 sur ces bases originelles, dont on retrouve déjà trace dans le compte-rendu de l'entretien Staline-Pieck et Grotewohl du 26 mars 1948 cité dans la communication de HILGER et PETROW (p. 85, note 139).

Dès le mois de mai 1945 ont été créés les premiers éléments de la police d'État est-allemande, formée de militants communistes de la première heure et qui furent regroupés et centralisés à partir de janvier 1947 dans le service K5. Ce service ne fut jamais totalement indépendant et cette création reçut l'aval de Staline fin 1948, entraînant la formation d'une police secrète allemande. Ces communistes, revenant d'exil en URSS, étaient en harmonie parfaite avec leurs homologues soviétiques dont ils partageaient les vues, et connaissaient les méthodes musclées alors même que beaucoup d'entre eux furent ou seront éliminés par leurs »amis«. D'ailleurs, certains cadres se plaignaient du sentiment de méfiance et de supériorité de leurs homologues soviétiques à leur égard et en 1953 encore, par prudence, les autorités de la police secrète s'en tenaient à ne prendre aucune mesure pouvant déplaire à »leurs amis«.

De fait, toute l'action des autres départements de la police en cette période de construction de la RDA était politisée et considérée comme partie essentielle de l'endoctrinement idéologique. Là aussi, dénonciations et épurations anarchiques furent constatées et tout signe de tiédissement considéré comme atteinte à l'ordre établi: ceci concernait tous les aspects de la vie économique, surveillés par des tribunaux militaires soviétiques spécialisés. Mais si dans les années 90 les hautes instances de la justice militaire russe admirent que la plupart des accusations ne reposèrent sur aucune preuve, Hilger et ses deux co-auteurs n'écartent pas l'existence d'une opposition active de la part de certains éléments de la population contre les Soviétiques, tout comme contre l'emprise de la SED et sa lutte contre les autres partis politiques. L'influence des services américains est indéniable et ils trouvèrent dans la population des sources d'information alors précieuses, au plus fort de la guerre froide, tandis que le bouclage des zones de contact avec l'Ouest devenait toujours plus serré.

Mais il s'agit là de généralités bien qu'étayées par un appareil scientifique remarquable où la connaissance de la langue russe – le langage juridique soviétique et les centaines d'abréviations relatives à l'organisation soviétique d'occupation – s'avère indispensable. Les auteurs de cet ouvrage collectif vont plus loin et par l'exposé de cas particuliers illustrent l'emprise tentaculaire des mesures de répression (de redressement ou rééducation idéologique ce qui n'est pas un mince euphémisme) qui se sont abattues sur des communistes orthodoxes et, surtout sur les sociaux-démocrates ou ceux qui (dans leur naïveté) croyaient qu'ils pouvaient influencer sur la tendance unificatrice de la SED, »parti d'un nouveau type«. Mike SCHMEITZNER a dénombré plus de 2500 membres du SPD, du KPD et du SED ayant été

condamnés par les Soviétiques de 1945 à 1954, avec des pointes en 1948 et 1949; cependant, l'éventail des accusations est trop large pour en déduire qu'il existait à coup sûr une opposition purement politique mais il apparaît bien que les accusés avaient une biographie social-démocrate: certaines des peines encourues s'élevaient à 25 ans de prison. Il n'en reste pas moins que le SED comptait aussi au début de 1954 par exemple, près de 100 000 anciens membres du NSDAP et qu'en Saxe, le SED avait dans ses rangs près de 34 000 anciens de divers grades du NSDAP. Les Soviétiques en condamnèrent 105 dont certains furent auteurs de crimes de guerre. À titre d'exemple extrême, le tribunal militaire soviétique de Berlin condamna deux hautes personnalités du KPD/SED, l'un ayant été ministre de l'Intérieur de Thuringe et le second, ancien président de l'administration allemande de l'Intérieur, tous deux ayant été des »kapos rouges« à Buchenwald: ils furent condamnés au Goulag à perpétuité. De fait, les cadres du KPD émigrés en URSS furent décimés par les purges staliniennes et payèrent un lourd tribut à la terreur bolchevique, quelle qu'ait pu être leur tendance politique: de 1945 à 1953, 14 furent exécutés.

Dans le contexte de l'époque, le SPD de la zone Ouest ne pouvait assister passivement à la mise au pas et à l'étouffement brutal du SPD de la zone Est. Kurt Schmacher attaqua publiquement dès le début de 1947 le côté adverse, le taxant de »totalitarisme communiste« et le bureau de Berlin notait soigneusement les arrestations, suivies de déportations. Deux hommes prirent à leur compte la défense des membres du SPD subitement arrêtés: Willy Brandt et Franz Neumann. Des documents présentés à la presse le 8 septembre 1948 révélèrent que 342 personnes furent arrêtées et que 536 jeunes furent »retirés de la vie publique«. Il fallut attendre la visite de Adenauer à Moscou en 1955 pour que les prisonniers politiques détenus dans les Goulags soient libérés et que ceux enfermés dans les maisons de force de la RDA attendent le dégel du XX^e Congrès du PC de l'URSS, en 1956, pour pouvoir en sortir. 9536 condamnés allemands furent rapatriés, dont 400 femmes au moins. Bien que la Loi du 18 octobre 1991 de la Fédération russe pour la réhabilitation des victimes de répressions politiques ait permis d'effacer la majorité des accusations, tous les cas ne furent pas réglés pour autant. Jusqu'au 30 décembre 2002, 9000 Allemands furent réhabilités. Les auteurs de cette étude imposante – et pas uniquement par son volume – ont pu retracer la biographie de plusieurs personnalités qui, par leurs fonctions, leur importance, furent la cible des services soviétiques et est-allemands, complétant ainsi leur tableau général, lequel traite également de l'Autriche: plus de 2200 civils furent arrêtés par les autorités soviétiques, dont 1000 au moins furent jugés et déportés en URSS. Les prostituées autrichiennes furent particulièrement visées car portant atteinte aux troupes soviétiques, mais on relève aussi un nombre non négligeable de policiers, accusés de crimes de guerre en Galicie et, ce qui est au moins aussi spectaculaire et oublié depuis, l'arrestation de personnes ayant plus ou moins des liens familiaux avec Hitler.

La lecture de cet ouvrage de référence est heureusement facilitée par un index des abréviations sans lequel on serait embarrassé compte tenu du nombre considérable d'organismes soviétiques. Les notes de bas de page représentent à elles seules une mine d'informations qui viennent étayer le corps de l'étude. 26 tableaux statistiques figurent en annexe, et il peut paraître superflu de faire état des quelque 50 pages de bibliographie, où l'on trouve nombre d'ouvrages en langue russe, en particulier des manuels de législation. Enfin, témoignage de la coopération germano-russe, même si elle reste limitée, il faut citer dans les sources les Archives gouvernementales de la Fédération russe à Moscou, celles de la Haute juridiction militaire russe, Les Archives d'État militaires russes.

Le deuxième volume de cette étude restera une référence pour l'historien – et pas seulement – qui souhaite mieux connaître à la fois l'histoire de l'Allemagne d'après 1945 et cette phase cruciale de la guerre froide: elle ne doit pas être oubliée.

Marcel SPIVAK (†), Les Lilas